

Département de la Savoie  
Arrondissement et Canton d'ALBERTVILLE  
**MAIRIE DE CEVINS**  
☎ 04.79.38.20.28  
Fax 04.79.38.26.59



# AVIS



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le Vendredi 17 Février 2017 à 19h00 en Mairie

Nbre Conseillers : 14  
Présents : 8  
Votants : 10

### Absents :

Frédéric LE FUR  
Bernard MILLIET

### Excusés :

Karim AMELLAL.  
Denis BIBOLLET-RUCHE (pouvoir de  
vote à Raymond MULLER).  
Jean-Louis DUNAND-LAISIN (pouvoir de  
vote à Philippe BRANCHE).  
Gabriel MARQUES.

### Secrétaire de séance :

Bernadette AMIEZ

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout de deux points supplémentaires :
  - 1) Présentation du Conseil Municipal Jeunes.
  - 2) Commission Intercommunale des Impôts Directs : Désignation d'un ou plusieurs membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies.

Le compte-rendu de la séance du 16 Décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Bernadette AMIEZ est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire depuis la dernière séance.

.../...

## ↳ Présentation du Conseil Municipal Jeunes :

- Le Conseil Municipal accueille les membres du nouveau Conseil Municipal Jeunes, élu le 07 Décembre 2016. Il est composé d'un Maire, Ana LION et de 5 Adjointes, Léna MORENO, Lana STAUDT DO ROSARIO, Ilona ROZIER, Ilham SAILLY ET Lenny SAILLY. Ils ont déjà participé à la confection et à la distribution des ballotins de papillotes, aux vœux du Maire et au repas du 3<sup>ème</sup> Age, au cours duquel ils ont fredonné quelques chants et distribué des porte-clés et des bonbons. Il est prévu d'organiser une promenade dans la Commune, ainsi qu'une boum.

## ↳ Intercommunalité :

- Transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération Arlysère.. :

La loi ALUR modifie les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération. A compter du 27 Mars 2017, sauf en cas d'opposition des Communes, elle donne aux EPCI, la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme. Or, il apparaît inopportun de transférer à un échelon intercommunal, la compétence Plan Local d'Urbanisme qui permet aux Communes et aux Conseils Municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération Arlysère et demande au Conseil d'Agglomération Arlysère de prendre acte de cette décision d'opposition.

- Commission Intercommunale des Impôts Directs – Désignation d'un ou plusieurs membres :

Monsieur le Maire expose que l'article 1650 A du Code Général des Impôts rend obligatoire la création, par les Communautés à fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID), composée de 11 membres qui sera chargée de participer en lieu et place des Communes pour désigner des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux et de donner un avis sur les évaluations foncières. La Communauté d'Agglomération Arlysère doit, sur proposition des Communes membres, dresser une liste de personnes pouvant siéger à la CIID.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désignent, Messieurs Paul BOUVIER, André DUNAND-LAISIN et Hervé POINTET qui remplissent les conditions pour pouvoir être commissaire(s).

- ↳ Personnel Communal : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Modification des groupes de fonction.

- Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 16 Décembre 2016, le Conseil Municipal a instauré le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), au profit des agents de la Commune, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017. Cette délibération détermine, notamment, le nombre de fonctions par cadre d'emplois et chaque emploi doit être réparti dans un groupe de fonctions. Certains agents ont été intégrés par erreur dans un groupe de fonction inapproprié et il convient d'apporter la modification correspondante.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'apporter les modifications nécessaires à la délibération du 16 Décembre 2016.

.../...

## ↳ Forêt communale :

## ↵ **Forêt communale :**

- **Coupes de bois à marteler :** Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 24 Juin 2016, le Conseil Municipal avait donné un avis favorable à la proposition d'inscription des coupes dans la forêt communale des parcelles 43, 11 et Grande Maison (Territoire de Cevins sur la Commune de Feissons Sur Isère). Or, la Commune vient d'être destinataire d'un courrier de l'ONF qui, suite à des difficultés momentanément rencontrées pour exploiter les coupes à câble dans la partie, propose de les ajourner et de les remplacer par d'autres coupes sur d'autres parcelles, avec une volonté de maintien des volumes de bois initialement programmés.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition du nouveau plan de coupe 2017 qui se décline de la façon suivante :

- a) Vente sur pied de la coupe en parcelle 43 – Piste du Charvet – Volume estimé 383 m<sup>3</sup>.
- b) Vente sur pied de la coupe en parcelle 11 – Route de Bénétan – Volume estimé 908 m<sup>3</sup>.
- c) Vente sur pied de la coupe au tracteur programmée dans la partie basse des parcelles 62, 63 et 64 de la vallée de La Grande Maison – Volume estimé 400 m<sup>3</sup>.
- d) Programmation de coupes au câble dans les parcelles 16 et 17 – Route de Bénétan – Volumes respectifs de 400 et 300 m<sup>3</sup>. Dans ce cas, il s'agira de bois façonné proposé sur le marché dans le cadre d'un dispositif de Vente et d'Exploitation Groupée (VEG) faisant l'objet d'un suivi à 100 % par l'ONF, moyennant une commission de 1.5 % du prix de vente. Il s'agit des coupes proposées par l'ONF en substitution des coupes à câble initialement programmées en vallée de Grande Maison.

- **Plan d'Aménagement Forestier :** Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la proposition d'aménagement forestier 2015/2034, établie par l'Office National des Forêts et qui définit le plan de gestion de la forêt communale de Cevins pour ces 20 prochaines années (concerne les parcelles soumises au régime forestier).

Il s'agit d'un instrument de gestion à court voire moyen terme de notre patrimoine forestier, qui traite aussi bien des questions de production et d'exploitation forestières que de la protection des espaces naturels ou encore de l'entretien de la forêt (zones naturelles, zones de captage d'eau, des fonctions écologiques et sociales, faune présente, dégâts du gibier, interférences avec le PLU, prévisions et propositions de travaux, etc...).

A noter que cette proposition ONF, du nouvel aménagement forestier 2015/2034 avait déjà été soumis pour avis, à la Commission Forêt – Montagnes, lors d'une réunion de début d'année.

Après présentation, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le nouvel aménagement forestier proposé par l'ONF, pour la période 2015/2034, tout en sachant qu'il ne s'agit pas, ici, d'un document contractuel engageant la Commune qui reste seul maître du pouvoir décisionnel.

- ↵ **Cimetière communal – Rétrocession d'une concession au columbarium :** Monsieur le Maire expose que la Commune a été saisie d'une demande de rétrocession d'une concession trentenaire au columbarium, qui avait été accordée le 16 Octobre 2002, à une personne qui souhaite réunir les deux urnes, actuellement déposées au columbarium dans la sépulture d'un membre de sa famille récemment décédé. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité cette rétrocession, calculée sur le prix d'acquisition proratisé sur les 14 années restant à courir, soit 85.37 €. Sachant que le concessionnaire s'engage à faire remplacer à ses frais, la plaque de la case du columbarium déjà gravée au nom de sa famille.

- ↵ **Association d'Aide à la Recherche d'Anne-Cécile : Demande de subvention :** Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de demande de subvention de l'Association d'Aide à la Recherche d'Anne-Cécile (AARAC), créée à la suite de la disparition de la jeune femme, originaire de Saint Paul Sur Isère. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter une subvention de 50 euros, au profit de cette association.

.../...

## ↳ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Le Conseil Municipal est informé des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis la dernière séance du 16 Décembre 2017 2016 et transmises au Pôle Urbanisme pour instruction.
- Monsieur le Maire expose que les dossiers de demandes de subvention concernant les travaux de l'Eglise, ont été déposés auprès de la DRAC et du Conseil Départemental. Les travaux pourront commencer dès réception d'un courrier de complétude.
- Monsieur le Maire expose que la recrudescence de cambriolages a conduit la Gendarmerie à organiser une rencontre le 28 Janvier dernier, à Tours en Savoie, afin de présenter le dispositif qu'elle envisage de mettre en place dans plusieurs Communes. Il consisterait à nommer des référents qui pourraient signaler tout comportement ou évènement paraissant inquiétant et permettrait à la Gendarmerie de se rendre sur place, à titre préventif. Le Conseil Municipal souhaite qu'une réunion publique soit organisée à Cevins autour de cette question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

CEVINS le 20 Février 2017.

**Le Maire,**



Philippe BRANCHE